

Marigny Initiatives

Le journal de la commune de Marigny-le-Lozon



HIVER 2022



Le mot du Maire...

En ce début 2022, j'ai une nouvelle fois été dans l'impossibilité de vous réunir pour la traditionnelle cérémonie des vœux. La carte, la vidéo que vous pouvez retrouver sur www.mairie-marigny.com, ou encore les cadeaux adressés à nos anciens, ne remplacent malheureusement pas le plaisir de nous retrouver autour d'un temps convivial. Espérons que les mois qui arrivent nous permettent à nouveau ces temps de partage, indispensables à notre vie en société.

Début février, Jacques Lapeyre, maire de Marigny de 1971 à 1995, s'est éteint dans sa 97ème année. Avec son départ, c'est une page de l'Histoire de notre commune qui s'est tournée. La municipalité s'est associée à la cérémonie d'hommage et le travail de Monsieur Lapeyre, si important pour le développement de notre commune, a pu être rappelé.

Le développement de notre commune, justement, continue. Au cours des dernières réunions de conseil municipal, nous avons pu avancer sur les projets phare des 18 mois à venir : la deuxième tranche de travaux du bourg, la transformation des deux places Dr Guillard et Westport, l'aménagement des abords de l'étang et bien d'autres évolutions qui transforment le visage de Marigny-le-Lozon pour accroître son attractivité et dynamiser le cœur de notre petite ville qui n'évolue pas seule dans son coin, mais bien au centre d'un territoire en plein essor.

Le projet d'aménagement de l'axe Saint-Lô - Coutances en 2+1 voies impactera fortement notre environnement. Aujourd'hui, plus de 14 000 véhicules circulent sur cette route, avec des zones particulièrement accidentogènes. Le Département et la Région Normandie proposent de sécuriser l'axe, de fiabiliser les temps de parcours et de mieux desservir le Coutançais. Pour nos entreprises locales, l'intérêt est véritable. Pour les habitants, certains y voient des nuisances, d'autres une chance. L'heure est maintenant à la concertation publique. Elle doit permettre à chacun de mieux comprendre le projet, les choix techniques et éthiques qui ont amené à réutiliser l'axe existant plutôt qu'un tracé totalement neuf et, surtout, donner à tous la possibilité d'exprimer un point de vue, qu'il soit pour ou contre le projet.

A l'heure actuelle, porter des projets nécessite un engagement quotidien, une mobilisation sans faille, et chaque étape apporte son lot de critiques, toujours constructives. Alors donnez votre avis, exprimez-vous ! Tout est disponible au pôle public pour le faire dans les meilleures conditions.

Pour terminer, retenons simplement cette citation du philosophe grec Sénèque : « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas les faire. C'est parce que nous n'osons pas les faire qu'elles sont difficiles.* »

Fabrice LEMAZURIER



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 9
Vie pratique.....	10 à 11
Urbanisme	12
France Services	13
Hommage à M. Jacques LAPEYRE	14
Vie locale.....	15
Passé récent	16
Vie associative	17 à 18

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, HOMMET Adèle, BOURBEY Marc, LEGRAVEREND Jean-Claude, OSMOND Marie-Noëlle, MAROIE Serge, GENET Philippe, PRADEAU-BREARD Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LE BUZULLIER Chantal, LAMOUREUX Serge, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, GIRES Pascal, BISSON Caroline, MARTIN Fabienne, MAUDUIT Ludovic, LESAGE Florence, BIARD Angélique, DOLOUE Cédric, LAGRANGE Emmanuel, BISSON Valérie, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, LESOUEF Nicolas.

Séance du 9 novembre 2021

Absents excusés : GIRES Pascal, MAUDUIT Ludovic, DESLANDES Angélique, BESSON Huguette, LEVAVASSEUR Nadège, OSMOND Marie-Noëlle, MARTIN Fabienne, BISSON Caroline.

Pouvoirs : MAUDUIT Ludovic donnant pouvoir à LESOUEF Nicolas, DESLANDES Angélique donnant pouvoir à HOMMET Adèle, LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude, OSMOND Marie-Noëlle donnant pouvoir à BOURBEY Marc, BESSON Huguette donnant pouvoir à Philippe PRADEAU-BREARD, MARTIN Fabienne donnant pouvoir à LESAGE Florence, GIRES Pascal donnant pouvoir à DOLOUE Cédric.

RENOVATION ET EXTENSION DE L'ESPACE WESTPORT : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET (AVP)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet réalisé par Didier BOSCHER, Architecte pour cette opération et propose au conseil municipal de le valider.



Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide à l'unanimité de valider l'avant-projet pour la rénovation et l'extension de l'espace Westport et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.



Vues intérieures

MODIFICATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Par délibération n° 150908-01bis du 8 septembre 2015 le conseil municipal s'est engagé sur la poursuite de l'accessibilité de ses établissements recevant du public après le 1er janvier 2015 sur une durée de 6 ans. Le maire propose de modifier l'ADAP de la manière suivante :

EPR	Maintien	Retrait	Ajout
Mairie de Lozon			x
Eglise de Lozon			x
Maison des jeunes		x	
SSIAD		x	
Ancienne bibliothèque	x		
Ancienne mairie	x		
Salle Westport	x		
Salle Jardin Pillard	x		
Ex salle du Club	x		
Ex Trésorerie	x		
Restaurant	x		
Salle route de Quibou	x		
Musée Cobra	x		
Ex Poste			x

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification de l'ADAP.

Considérant que la commune reste très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire, Considérant que la demande de prorogation des délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée est faite par le propriétaire ou l'exploitant au plus tard trois mois avant l'expiration du délai imparti pour déposer l'agenda, soit avant le 13 novembre 2021 ,auprès des services préfectoraux, DECIDE: Le conseil municipal autorise le maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) au préfet, de 1 an et 1 mois.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

CIMETIERE DE MARIGNY : TARIFS ET DISPOSITIONS RELATIFS AUX CAVURNES

Six cavurnes ont été aménagés dans l'espace cinéraire du cimetière de Marigny. Ils se composent d'une case de 50 x 50 et d'une plaque de 60 x 60. La hauteur des stèles ne devra pas excéder 20 cm.

Afin d'harmoniser les tarifs sur les deux cimetières de la commune, le maire propose de rectifier le tarif des cavurnes dans le cimetière de Lozon.

Les tarifs suivants sont proposés :

Fourniture d'une case avec plaque de marbre rose : 800 €

Concession 15 ans : 40 €

Concession 30 ans : 60 €

A l'unanimité les tarifs ci-dessus sont adoptés par le conseil municipal.



QUESTIONS DIVERSES

Commission cimetière

Afin d'harmoniser les règles sur les 2 cimetières communaux, le maire propose de créer une commission cimetière. Sont élus membres : Valérie BISSON, Marc BOURBEY, Philippe PRADEAU-BREARD, Philippe GENET, Jean-Claude LEGRAVEREND, Chantal LE BUZULLIER et Serge LAMOUREUX.

Personnes vulnérables

Valérie BISSON, en sa qualité d'adjointe aux affaires sociales, a mis en place avec la commission un système de visite aux personnes recensées « vulnérables ». 5 conseillères municipales : Valérie BISSON, Florence LESAGE, Caroline BISSON, Fabienne MARTIN et Nadège LEVAVASSEUR se sont portées volontaires pour rendre visite régulièrement à 5 personnes chacune.

POINT ASTREINTE ELUS

A compter du 1^{er} janvier 2022 un système d'astreinte « élus » sera mis en place. Elle sera assurée par les adjoints et le maire et permettra aux administrés et aux usagers des salles des fêtes d'avoir un contact en cas de nécessité.

Projet banque alimentaire

Valérie BISSON présente le projet des futurs locaux de la Banque alimentaire dans l'ancien bâtiment de la Poste.



Changement de sol



Nouvelle porte

Séance du 14 décembre 2021

Absents excusés : OSMOND Marie-Noëlle, MAROIE Serge, BISSON Caroline LESAGE Florence, DOLOUE Cédric, TINET Ophélie

Pouvoirs : OSMOND Marie-Noëlle donnant pouvoir à MONTAGNE Noël, MAROIE Serge donnant pouvoir à BOURBEY Marc, BISSON Caroline donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude, LESAGE Florence donnant pouvoir à BISSON Valérie, DOLOUE Cédric donnant pouvoir à GIRES Pascal, TINET Ophélie donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le département de la Manche est chargé de répartir une somme allouée par le ministère de l'intérieur au titre de la dotation du produit des **amendes de police** pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de Marigny-Tranche 2, il est prévu la réhabilitation de l'éclairage public pour un montant de 100 000.00 € HT.

Le plafond de la subvention attendue est fixé à 46 000 HT et le taux à 30 % soit une subvention maximum de 13 800.00 HT.

Le conseil municipal précise que les travaux estimés à un montant de 100 000.00 € seront réalisés au cours de l'année 2022 et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

AMENAGEMENT DE BOURG DE MARIGNY TRANCHE 2 :

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET (AVP)

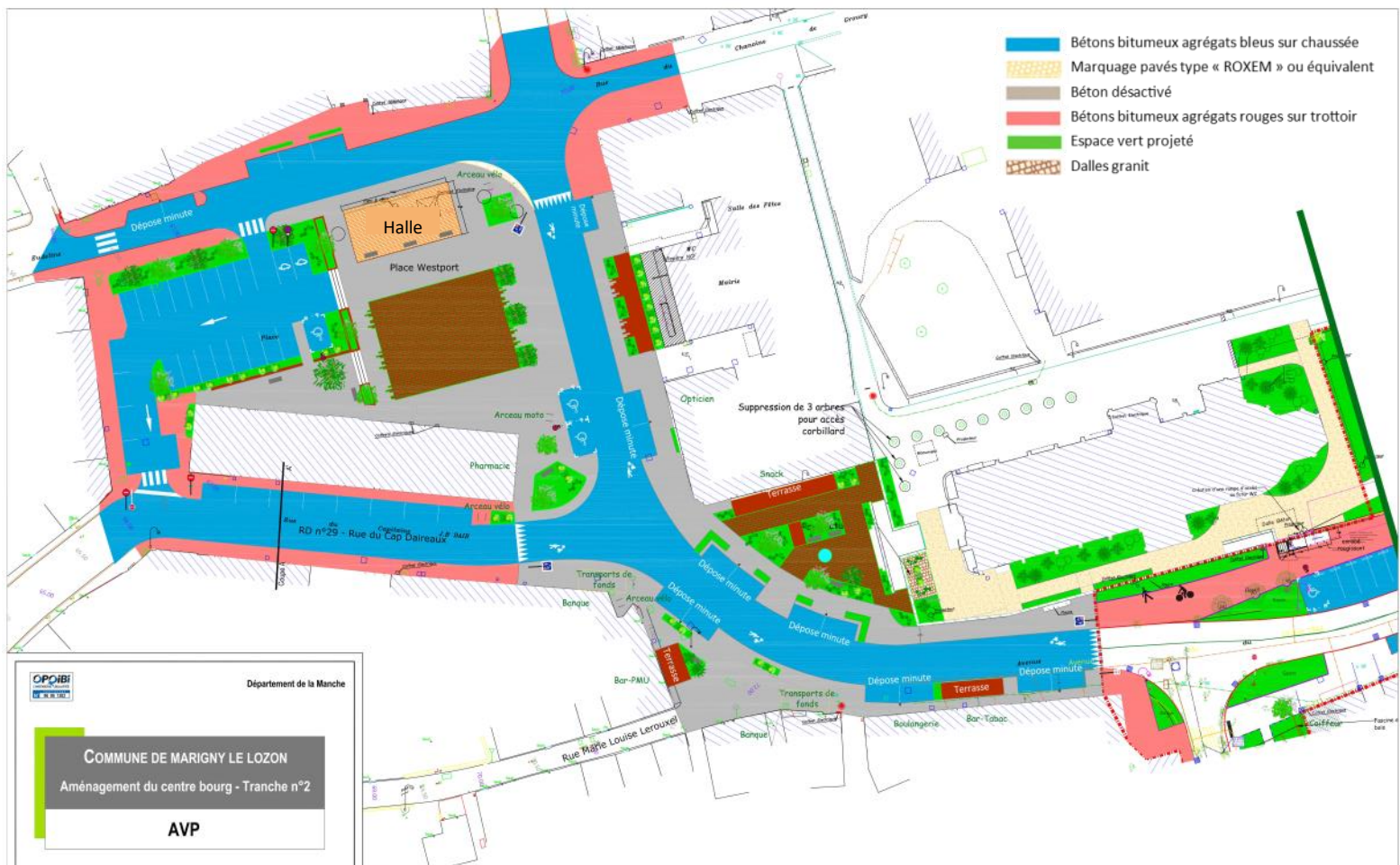
Par délibération du 11 mai 2021 le conseil municipal a approuvé le choix du cabinet PRY TECH pour proposer un AVP (avant-projet), un projet (PRO) et l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) et l'atelier participatif.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet réalisé par le cabinet PRY TECH pour cette opération.

Il propose au conseil municipal de valider l'avant-projet (AVP) qui sera présenté prochainement à l'union des commerçants et artisans de Marigny et aux personnes ayant participé à l'atelier participatif.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide à l'unanimité de valider l'avant-projet pour l'aménagement du bourg de Marigny tranche 2 et l'avant-projet (AVP) qui sera présenté prochainement à l'union des commerçants et artisans de Marigny et aux personnes ayant participé à l'atelier participatif.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide à l'unanimité de valider l'avant-projet pour l'aménagement du bourg de Marigny tranche 2 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

QUESTIONS DIVERSES



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) – CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

Les contrats de relance et de transition écologique ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Ils ont été créés pour associer les collectivités à la relance à travers leur projet de territoire.

Les contrats répondent à 3 enjeux :

1. Contribuer à la réussite de France relance
2. Accompagner la concrétisation des projets de territoire vers un modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire
3. Simplifier les dispositifs de contractualisation existants.

Le contrat élaboré reflète la vision politique pour le développement du territoire de l'Agglo, basée sur 3 axes :

1. L'Agglo attractive (assurer une croissance économique et un accueil de la population)
2. L'Agglo solidaire : valoriser la ruralité pour un développement réussi à l'ensemble des communes
3. L'Agglo durable : mettre en oeuvre la transition environnementale en cultivant l'innovation et en améliorant la qualité de vie.

Le CRTE est conclu pour 6 ans (2021-2026).

Un appel à candidatures pour recenser les projets communaux a été lancé en juin 2021 autour de 4 thématiques :

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Réhabilitation des coeurs de bourg
- Développement des mobilités douces communales
- Accès aux services et équipements de proximité

Pour la commune de Marigny-le-Lozon ce sont les projets d'aménagement du bourg de Marigny et de réfection de la salle Westport qui sont positionnés.

AIDE FORFAITAIRE POUR L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS

Au 1er janvier 2024, l'obligation légale de séparer les biodéchets à la source sera effective. Aussi dans le cadre de son nouveau schéma de collecte et en prévision de cette nouvelle réglementation, Saint-Lô Agglo va proposer sur présentation de justificatifs d'achat de verser une aide forfaitaire à l'acquisition d'un composteur d'un montant de 20€ par matériel acheté.

ETANG :

Une réflexion a été engagée avec le CAUE, Marigny Je T'aime et la Gaule Marignaise sur le renforcement des berges de l'étang et l'aménagement d'une aire de stationnement. Le conseil municipal souhaite poursuivre ce projet en engageant une étude hydraulique, en travaillant sur le volet paysager et en ne donnant pas suite à la proposition du CAUE de lancer ces études par le biais d'un accord cadre.



COVID :

En raison du contexte sanitaire, le conseil municipal décide l'annulation des cérémonies des voeux prévues le 8 janvier 2022 à Lozon et le 14 janvier 2022 à Marigny.

Séance du 11 janvier 2022

Absents excusés : OSMOND Marie-Noëlle, PRADEAU-BREARD Philippe, LEVAVASSEUR Nadège, BESSON Huguette, MARTIN Fabienne.

Pouvoirs : BESSON Huguette donnant pouvoir à HOMMET Adèle, MARTIN Fabienne donnant pouvoir à GIRES Pascal, LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude.

ESPACE WESTPORT : CONSULTATION DES BUREAUX DE CONTROLE

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation du 15 novembre 2021 concernant les missions de bureaux de contrôle pour la réhabilitation de l'espace Westport.

La date limite de réception des offres était fixée au 26 novembre 2021.

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Suite à l'analyse des offres effectuée par la commission d'appel d'offres réunie le 11 janvier 2022 conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, le classement est le suivant :

BUREAUX DE CONTROLE	NOM	MONTANT HT
GEOTECHNIQUE G2 AVP	TECHNOSOL	3 078.00
SPS	VERITAS	3 340.00
CONTROLE + HAND	SOCOTEC	4 850.00
OPC	HAG SYSTEM	15 500.00
TOTAL		23 228.00

CESSION DES PARCELLES B63 64 65 66 ET 80 (COMMUNE DELEGUEE DE LOZON)

Vu une demande d'acquisition en date du 5 janvier 2022 pour les parcelles B63 64 65 66 et 80.

Vu les avis du Domaine en date du 16 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- donne son accord pour céder les parcelles B 63 64 65 66 et 80 (commune déléguée de Lozon) au prix de 20 000 €.
- dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces relatives à cette cession.

SOUSCRIPTION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET DESIGNATION DE MANCHE NUMERIQUE COMME DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES



Les communes, EPCI (...) sont amenés à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers, ainsi que sur les agents et élus des collectivités.

La loi Informatique et Libertés fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure

où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD).

Les maires, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et autres établissements sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) préconise d'engager la mise en conformité au RGPD dans le cadre de démarches mutualisées.

Afin d'accompagner les collectivités au respect de leurs obligations en matière de protection de données à caractère personnel, le Syndicat Mixte Manche Numérique propose d'assurer le rôle de délégué à la protection des données (DPD externe) aux moyens de prestations inscrites à son catalogue de services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de souscrire à ce service.

DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 22 ter de la loi du 13 juillet 1983 précitée crée, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics, qui a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- le compte personnel de formation (CPF),
- et le compte d'engagement citoyen (CEC).

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Le compte personnel de formation (CPF) mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF).

Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

La prise en charge des frais se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité est plafonnée à hauteur de 50% du coût de la formation dans la limite de 1 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL :

Le SNU s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le SNU a quatre objectifs qui visent à faire des jeunes les acteurs de leur citoyenneté.



- Transmettre un socle républicain.
- Renforcer la cohésion sociale.
- Développer une culture de l'engagement.
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

84 jeunes volontaires Manchois, âgés entre 15 et 17 ans, ont réalisé leur séjour dans un département Normand et doivent effectuer leur mission d'intérêt général avant le 30 juin.

En 2021, 1 jeune est inscrit à ce dispositif sur la commune.

AMENAGEMENT DE BOURG DE MARIGNY – TRANCHE 2 :

Lundi 10 janvier Fabrice LEMAZURIER et Adèle HOMMET ont échangé avec les commerçants et artisans du bourg et les personnes ayant assisté à l'atelier participatif de septembre 2021.

Les remarques suivantes ont été évoquées :

- Non souhait d'une place de stationnement réservée pour les livraisons
- Proposition de stationnement en zone bleue sur la place Westport
- Plus de stationnement d'une durée de 15 minutes à proximité des commerces
- Souhait d'une halle moderne, avec panneaux solaires et d'une borne de recharge pour voitures électriques
- Devenir du syndicat d'initiatives
- Intégration de l'accessibilité des commerces...

PROCEDURE DE BIEN EN ETAT MANIFESTE D'ABANDON :

La parcelle AC 72 située Marie-Louise Lerouxel à Marigny, étant en état manifeste d'abandon, le maire informe qu'il a lancé une procédure d'incorporation du bien dans le domaine communal.

Le conseil municipal sera amené à délibérer passé un délai de 3 mois.

REPORT DE LA PORTE OUVERTE DU POLE PUBLIC ET DE L'HOMMAGE A CHARLOTTE MAC LEAR :

Suite aux échanges qu'il a eus avec Monsieur Gautier, le maire propose de prévoir l'hommage à Charlotte Mac Lear le dimanche 8 mai 2022 après-midi.

Il propose aussi de reporter la porte ouverte le 7 mai 2022.

NOM DU CITY STADE DE LOZON :

Suite à la cession du terrain de football de Lozon, il est décidé de nommer le city stade de Lozon du nom de l'ancien terrain de football, à savoir : **Pierre Journot**.



Séance du 1er février 2022

Absents excusés : LEVAVASSEUR Nadège, DESLANDES Angélique, OSMOND Marie-Noëlle, TINET Ophélie, MARTIN Fabienne.

Pouvoirs : LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude, DESLANDES Angélique donnant pouvoir à HOMMET Adèle, OSMOND Marie-Noëlle donnant pouvoir à BOURBEY Marc, TINET Ophélie donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice, MARTIN Fabienne donnant pouvoir à GIRES Pascal.

ILOT DE BIODIVERSITE

Monsieur Didier OZOUF, en sa qualité de membre des « Amis de l'îlot de biodiversité », dresse un bilan de la première année de fonctionnement de l'association et présente les projets à venir, notamment la fête du Printemps qui regroupera l'ensemble des partenaires.



Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

AMENAGEMENT DE BOURG DE MARIGNY – TRANCHE 2 : DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ET/OU dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement de bourg de Marigny – tranche 2 est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les travaux commenceraient au deuxième semestre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- arrêter le projet d'aménagement de bourg de Marigny – tranche 2
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- d'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements : Contrat de Pôle de Service auprès du département de la Manche, Contrat Agglo-communes auprès de SAINT-LO AGGLO...
- d'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

ESPACE WESTPORT : DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ET/OU dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de l'espace Westport (réhabilitation de la salle existante en utilisant l'ancienne mairie) est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ET/OU dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Les travaux commenceraient en septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- arrêter le projet de l'espace Westport – réhabilitation de la salle actuelle en utilisant l'ancienne mairie
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus

- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- d'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements : Contrat de Pôle de Service auprès du département de la Manche, Contrat Agglo-communes auprès de SAINT-LO AGGLO...

- d'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE JULIEN BODIN POUR LES ÉLÈVES NON-RESIDENTS : année scolaire 2021-2022.



Monsieur le Maire indique que l'article L 212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes.

Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. À défaut, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

L'article R 212-21 précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ;
- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Considérant ces dispositions, Monsieur le Maire propose de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants à un montant de 650.05 €.

Un titre de recette sera établi en fin d'année scolaire pour les communes suivantes :

La participation aux frais de fonctionnement de l'école Julien Bodin est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

FIXATION DU TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser le tarif du repas pris au restaurant scolaire de la manière suivante à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 :

	TARIF pour les parents résidant à MARIGNY-LE-LOZON		TARIF pour les parents résidant HORS MARIGNY-LE-LOZON	
	2021-2022	2021-2022	2021-2022	2021-2022
Repas pris toute l'année, toute la semaine :	3.66 €	3.67 €	3.96 €	3.97 €
Repas pris toute l'année 1, 2 ou 3 fois par semaine :	3.96 €	3.97 €	4.16 €	4.17 €
Repas pris de façon exceptionnelle :	4.66 €	4.67 €	4.66 €	4.67 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les nouvelles modalités tarifaires relatives au prix du repas pris au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2022-2023.

QUESTIONS DIVERSES

- Les prochains ateliers réglementaires du PLUi auront lieu du 23 février au 14 mars 2022 et seront consacrés aux centralités (centres-bourgs et centres-villes) :

- Le 23 février de 14h à 17h à la salle des fêtes de Saint-Jean-d'Elle : la qualité des zones d'activités économiques

Le 3 mars de 14h à 17h au Pôle Agglo 21, à Saint-Lô : mixité et densité des centralités

- le 10 mars de 9h à 12h à la salle des fêtes de Saint-Gilles : la qualité urbaine et architecturale des centralités

- le 14 mars de 14h à 17h à la maison des associations de Saint-Clair-sur-l'Elle : la qualité environnementale et paysagère des centralités

- L'aménagement routier SAINT-LO COUTANCES

Le projet entre dans sa phase de concertation publique avec :

- une enquête publique qui se déroule du 31 janvier 2022 au 11 mars 2022
- deux réunions publiques : le 22 février à 19h30 à Coutances et le 24 février à 19h30 à Théréal
- six permanences dont trois à Marigny-le-Lozon au pôle public : 10 février de 9h à 12h, 19 février de 9h à 12h et le 4 mars de 15h à 18h30.

- Club de handball :

Cette année encore le club de handball de Marigny-le-Lozon est à nouveau récompensé du LABEL ARGENT pour l'engagement de ses dirigeants, la qualité de l'accueil des jeunes, le public féminin dans les moins de 9 ans et moins de 12 ans...

Le conseil municipal adresse toutes ses félicitations au club pour cette distinction.

ECOLE JULIEN BODIN

Tournoi d'échecs



Le samedi 29 janvier dernier, des élèves de plusieurs classes de l'école Julien Bodin ont participé à un grand tournoi d'échecs organisé par le club d'Agneaux. Ils ont rapporté la coupe de la meilleure école. Bravo à eux !

Changement des menuiseries

Les menuiseries de la cour principale sont en train d'être changées. Tout sera prêt à la rentrée de février.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES

ELECTORALES

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielle et législatives de 2022 !

Pour voter lors de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales :

Jusqu'au **2 mars** par le biais du site internet servicepublic.fr

Ou jusqu'au **4 mars** en mairie par le biais d'un formulaire papier à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune.



PROCURATION

Si vous êtes absent le jour des élections, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place.

Pour cela, vous devez faire une procuration.

Vous pouvez faire cette démarche :

- ⇒ En ligne, en utilisant le téléservice Ma procuration, vous identifier avec France Connect et indiquer une adresse électronique
- ⇒ En vous présentant en personne à la gendarmerie avec le Cerfa n°14952*03 complété et d' un justificatif de domicile.

AMENAGEMENT ROUTIER SAINT-LO / COUTANCES

LA CONCERTATION PUBLIQUE

INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ !

◆ LES OBJECTIFS

- informer le public,
- recueillir son avis et répondre à ses interrogations sur le projet,
- identifier la proposition d'aménagement la plus appropriée.



◆ LES DATES

du **31 janvier 2022**
au **11 mars 2022**

◆ COMMENT SE RENSEIGNER ET PROPOSER SON AVIS ?

- Mise à disposition du dossier de concertation et des registres :
 - dans les mairies des communes concernées, à la Maison du Département, à Saint-Lô Agglo ainsi qu'à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage ;
 - sur manche.fr
- Les diagnostics initiaux sont également consultables en ligne sur manche.fr

◆ OÙ VENIR ÉCHANGER ET POSER SES QUESTIONS ?

» Organisation de 2 réunions publiques pour :

- écouter les points de vue et les besoins des habitants et des acteurs du territoire ;
 - permettre aux citoyens de s'exprimer devant les décideurs publics, qui peuvent ainsi compléter leurs informations et intégrer les demandes.
- Le **22 février 2022** de 19h30 à 22h00, **amphithéâtre du lycée agricole de Coutances**
 - Le **24 février 2022** de 19h30 à 22h00, **salle Le Triangle à Thèreval**

» Organisation de 6 permanences pour traiter les questions d'ordre plus personnel des riverains pouvant être impactés par le projet.

À l'Hôtel de ville de Coutances :

- Le **mardi 8 février 2022** de 09h00 à 12h00
- Le **mercredi 2 mars 2022** de 15h00 à 18h30

Au pôle public-mairie de Marigny-le-Lozon :

- Le **jeudi 10 février 2022** de 09h00 à 12h00
- Le **samedi 19 février 2022** de 09h00 à 12h00
- Le **vendredi 4 mars 2022** de 15h00 à 18h30

Aux archives départementales à Saint-Lô :

- Le **mercredi 9 mars 2022** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

LE CHOIX DU PROJET

Délibération du conseil départemental pour le choix d'un tracé définitif avec ses options essentielles

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

DECHETTERIE DE MARIGNY

Horaires d'hiver
du 1^{er} janvier au 31 mars
et du 1^{er} novembre au 31 décembre

Lundi, mercredi, jeudi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Horaires d'été
du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi, mercredi, jeudi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h



WEBINAIRE

LA VACCINATION DES ENFANTS DE 5 À 11 ANS
ÉCHANGE AVEC LE PR FISCHER

MARDI 1ER FÉVRIER 2022 18H30-19H30

La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans depuis le 22 décembre 2021.

Un défibrillateur a été installé
à la salle des fêtes de Lozon.



RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une journée défense et citoyenneté (JDC). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue.

Merci de vous présenter en mairie muni de votre carte nationale d'identité et du livret de famille et justificatif de domicile des parents



SACS TOUTOUNET

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres les souvenirs désagréables de son passage et contribuez à rendre notre bourg plus agréable.

La municipalité vous rappelle que des sacs « toutounet » sont à votre disposition en mairie.

Des sacs sont également disponibles aux abords de l'étang.



La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de nous transmettre votre demande d'urbanisme en voie dématérialisée.

Vous avez un projet d'urbanisme,

Simplifiez le montage et le suivi de votre demande grâce au service de dépôt d'autorisation d'urbanisme dématérialisé !

ÉTAPE 01

Avant de solliciter une autorisation d'urbanisme, **renseignez-vous auprès de votre commune sur la réglementation applicable à votre projet et sur les démarches à effectuer.**

➤ Vous ne connaissez pas la réglementation applicable sur votre commune : retrouvez les documents d'urbanisme sur le site Géoportail de l'Urbanisme via le lien suivant : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

➤ Vous ne connaissez pas la procédure applicable à votre projet : retrouvez les informations sur la page d'accueil du dépôt dématérialisé Guichet Unique (<https://sig.saint-lo-agglo.fr/guichet-unique>) et sélectionnez « Quel dossier pour mon projet ».



Astuce : Le ministère chargé de l'Urbanisme met en place une assistance en ligne pour votre demande d'autorisation d'urbanisme : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

ÉTAPE 02

Vous avez réuni tous les documents pour solliciter votre autorisation d'urbanisme, passez à la dématérialisation ! Remplissez votre dossier en ligne en version dématérialisée sur : <https://sig.saint-lo-agglo.fr/guichet-unique>

Il suffit de créer votre compte et de suivre les étapes !

➤ Vous êtes un particulier ou une entreprise : sélectionnez **Guichet Unique Usager**



➤ Vous êtes un professionnel de l'immobilier (notaire, architecte, géomètre, maître d'œuvre, ...) : sélectionnez **Guichet Unique Professionnel**



Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : rubrique infos utiles / urbanisme.

Vous avez un projet d'urbanisme et vous rencontrez une difficulté ?

La mairie vous accompagne dans votre démarche.

Contact : urbanisme@marigny-le-lozon.fr

ESPACE FRANCE SERVICES

VISIO ACCUEIL[®]

VOS DÉMARCHES EN DIRECT

Vous avez besoin de rencontrer un interlocuteur de la CAF, l'Assurance Maladie, la CARSAT ou la MSA,

Prenez rendez-vous auprès des agents d'accueil du pôle public !

Accessible à tous et gratuit, le visio-accueil offre deux services : dialoguer en direct avec un téléconseiller et consulter les sites des partenaires.

Grâce au visio-accueil, vous pouvez actualiser votre dossier, signaler un changement de situation, vous informer sur vos remboursements, vos droits, recevoir des attestations, adresser ou recevoir en temps réel des formulaires, etc.



Besoin d'aide pour vos démarches numériques du quotidien ?

Votre **CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES** est là pour vous aider gratuitement !

Le conseiller numérique vous aide à :

- Prendre en main votre équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer vos courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur votre smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) des contenus numériques
- AzZ Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

Pour prendre un rendez-vous ou participer à un atelier, il suffit de contacter un **CONSEILLER NUMÉRIQUE** près de chez vous :

VAL DE VIRE
Centre médico-social
7, rue de la Libération
50008 SAINT-LÔ cedex
02 33 77 25 65



Vous avez besoin d'aide dans vos démarches liées à votre véhicule

Nos agents sont là pour vous accompagner pour effectuer les démarches suivantes :

- Déclaration de cession d'un véhicule
- Immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion
- Changement de titulaire de carte grise
- Changement d'adresse de carte grise
- Demande de duplicata de carte grise



HOMMAGE A JACQUES LAPEYRE

Un homme droit à l'écoute de la population de Marigny.



Délégation des jeunes du Collège Jean-Monnet en partance pour Westport en 1995 avec Jacques Lapeyre à droite.

La population marignaise, et plus particulièrement notre génération, gardera toujours en mémoire la silhouette, svelte et volontaire, d'un homme qui aura passé et consacré toute sa vie professionnelle, sociale et publique, à Marigny, même si, ces dernières années, ses apparitions se sont faites de plus en plus rares, notamment depuis le décès de son épouse en 2018.

Jacques Lapeyre est né le 15 avril 1925 à Paris dans un foyer où son père est architecte et sa mère, passionnée de piano. Il en gardera toujours deux valeurs dominantes, la rigueur du trait et du propos et la sensibilité (très souvent cachée) de l'artiste, "Monsieur" Lapeyre ou "Le Docteur" Lapeyre comme l'appelaient avec respect ses concitoyens et les agriculteurs ou plus affectueusement, "Jacques" dans les milieux associatifs comme au Lions Club ou à Baume-les-Messieurs dans le Jura, lieu de prédilection de sa jeunesse, nous a quittés le 31 janvier dernier à Marigny à 96 ans, presque un siècle de vie !

Arrivé en juillet 51 à Marigny, le jeune vétérinaire, parisien de naissance, a d'abord découvert, après être sorti second de sa promotion de Maisons-Alfort, la Manche et une autre famille, vétérinaire bien sûr, les Lavieille de Saint-Jean-de-Daye, à l'occasion d'un remplacement. Il a ensuite assuré jusqu'à sa retraite en 1989 toute sa carrière de "véto" à Marigny. D'une grande rigueur professionnelle, il a ainsi accompagné pendant quarante ans les agriculteurs non seulement dans les soins de leurs animaux mais aussi dans les aléas de leur métier en pleine période de mutation.

Cette vie professionnelle sera aussi partagée en famille puisqu'il épouse en 1952, Yvette Lavieille, fille de vétérinaire, et tous les deux, seront en permanence à l'écoute de la population marignaise à travers de multiples associations et activités caritatives, religieuses et municipales.

Après Daniel, leur enfant de coeur, deux autres enfants, Jean-Marc et Véronique viendront agrandir le cercle familial en 1963 et 1964, puis quatre petits-enfants, Arnaud, Marie-Alix, Baptiste et Camille. Comment ne pas associer aussi à ce partage professionnel et familial, Nicole, la jeune soeur d'Yvette et son mari, Michel Adeline qui deviendra son associé dans le cabinet vétérinaire et au conseil municipal.

La municipalité de Marigny justement sera une autre grande passion de Jacques Lapeyre.

Dès l'élection de 1953 qui suit son arrivée à Marigny, dans ces années à la fois dures et belles de la Reconstruction, Jacques Lapeyre, à l'initiative du docteur Guillard, est élu au conseil municipal et adjoint le mandat suivant en 1959. Il sera élu maire en 1971 et réélu sans discontinuer jusqu'en 1995.

Après avoir été en 1967 à l'initiative, avec la famille Noël de Paris, de l'implantation de l'usine de textile Delaisement (près d'une centaine d'emplois pendant 15 ans !), c'est sous son mandat que sera créée la première zone d'activités et sa première entreprise, les Jambons du Bocage en 1989. Autre signe également de développement, la population de Marigny passera de 1200 à 1800 habitants entre 1971 et 1995. Puis il sera de 1991 à 1995 le premier président de la nouvelle communauté de communes qui apprendra aux dirigeants de chaque commune à travailler ensemble. Un mandat de courte durée, mais fondateur lorsqu'on voit la transformation des collectivités actuelles.

Le titre de maire honoraire n'aura jamais été aussi bien mérité...

Titulaire de nombreuses décorations parmi lesquelles, les Palmes académiques, le Mérite agricole et la Médaille de vermeil régionale, départementale et communale, Jacques Lapeyre aura ainsi traversé, droit et sans détours, près d'un siècle de vie et servi avec humanisme et tolérance ses concitoyens de Marigny... autrement dit l'expression exacte de l'honnête homme, selon Michel de Montaigne.



Commémorations du cinquantenaire du 6 juin et de la libération de Marigny en juillet 1994 - Jacques Lapeyre à droite.

René Gautier

L'OPTICIEN DE MARIGNY

Installé depuis fin janvier au 1 place Westport à Marigny le Lozon, l'opticien de Marigny, monsieur Christophe LEVILLAIN (opticien diplômé et indépendant), vous propose les conseils, la vente et les services suivants :

- Ventes d'équipements optique, équipements sportifs à la vue, lentilles de contact et produits d'entretien
- Services tiers payant toutes mutuelles
- Possibilité de déplacement à domicile

Informations pratiques :

Le magasin sera ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00 (sur rendez-vous le lundi, contact par mail ou téléphone).

Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle réussite dans notre commune.

1 place Westport, 50570 Marigny le Lozon

Tél. : 02 33 74 20 44

Mail : lopticiendemarigny@orange.fr



Hommage à Charlotte Mac Lear et merci à Westport (USA)

Le conseil municipal de Marigny-Le Lozon ayant eu la bonne idée, à l'initiative d'Adèle Hommet, de donner le nom de Charlotte Mac Lear à sa salle de réunion officielle, l'occasion était belle - et, sans aucun doute, utile et nécessaire - de rappeler à l'ensemble de la population marignaise tout ce qu'elle doit à cette petite ville américaine du Connecticut (à 60 km de New-York)...75 ans après !

C'est dans ce sens qu'un appel a été lancé à toute la génération qui a bénéficié des "colis d'Amérique" de se retrouver en mémoire des actions* mises en oeuvre de 1947 à 1967 par nos "amis de Westport" et de...retrouver les cadeaux, objets, photos qui ont été conservés dans les familles pour les déposer en mairie**.

Colis d'Amérique pour les enfants à chaque Noël, mais aussi financement d'une nouvelle cantine scolaire à la rentrée d'octobre 1948, prise en charge de 15 vitraux de l'église Saint-Pierre, financement de divers travaux et aides sociales, visites régulières de membres de cette association Westport-Marigny, toutes ces actions ont aidé financièrement mais aussi moralement l'ensemble de la population de Marigny, cruellement marquée par les bombardements et les combats de juin et juillet 1944.

Initialement prévue le 18 décembre 2021, cette journée-souvenir dont la presse*** s'est déjà largement fait l'écho a été judicieusement reportée au dimanche 8 mai 2022, date historique par excellence. Le programme sera conservé avec une inauguration, à partir de 14 heures de la salle Charlotte Mac Lear en direct (visio-conférence) avec Jennifer Tooker, nouvelle maire (*selectwoman* pour être précis) de Westport suivie d'une conférence sur l'occupation, la libération et la reconstruction de Marigny par Michel Boivin. A l'issue de cette conférence, la génération "Colis d'Amérique" pourra partager un moment de convivialité et, pour beaucoup, et des retrouvailles amicales.

D'ici le dimanche 8 mai, nous aurons le temps de bien préparer cette journée.

René Gautier



* Tout cela grâce à l'action du Dr Marcel Guillard, maire de cette période après avoir été le médecin de famille (comme on disait à l'époque) de la commune.

** Renseignements à l'accueil de la mairie (02 33 55 15 26) ou René Gautier (06 10 33 58 43)

*** Ouest-France, La Manche Libre et Côté Manche ont réalisé d'excellents articles ainsi que France 3 et France Info que vous pouvez consulter sur <https://youtube.com/watch?v=cdDf3kYMAG4&feature=share>

PASSÉ RÉCENT



Remise du livre de M. Yves HEROUARD
à la bibliothèque



Cette année encore, la situation sanitaire ne nous a pas permis d'organiser un repas des anciens.

La municipalité a souhaité distribuer un cadeau à toute personne âgée de plus de 68 ans (pour Marigny) et 65 ans (pour Lozon) afin de marquer cette nouvelle année et souhaiter à tous ses meilleures vœux pour 2022.

Cérémonies



Cérémonie du 11 novembre et Journée du deuil allemand le 14 novembre en présence du directeur du cimetière allemand et des conseillers départementaux



FELICITATIONS !!!!



FFHANDBALL

La fédération française de Handball a attribué au club de l'amicale Laïque de Marigny le label argent pour la saison 2019-2020 et 2020-2021.



l'équipe -15ans filles1 saison 2021/2022

RECOMPENSES A 2 JEUNES DIRIGEANTS

Lors d'une cérémonie, le samedi 13 novembre 2021 à Vimoutiers dans l'Orne, le comité régional des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif en Normandie a remis un diplôme à Mme Anaïs Goguely, Présidente de l'Association des Parents d'Élèves de l'école Julien Bodin et à Gabriel SAVARY, vice-président, arbitre et encadrant de la section Hand-ball de L'Amicale Laïque de Marigny.

M. Noël MONTAGNE, adjoint délégué à la vie associative était également présent.



CORRIDA DE MARIGNY



Dimanche 19 décembre, près de 340 coureurs sont venus pour la 1ère édition de la corrida de Marigny "Les Courses de Noël". Au programme une course adulte avec la victoire du local Enzo Marie et 3 courses enfants l'après-midi avant la venue du père Noël accompagné de la fanfare.

Cette co-organisation Union des commerçants, Marigny Athlétique Club, APE Julien Bodin, APEL Notre Dame, Comité des fêtes et Elise Yoga a aussi été l'occasion de proposer buvette, restauration et marché de Noël.

Nous vous donnons rendez-vous pour la 2ème édition le dimanche 18 décembre 2022.



VIE ASSOCIATIVE

MARIGNY EVENEMENT Rassemble le public

Malgré les contraintes sanitaires, Marigny Evènement, a voulu assurer sa programmation du mois de Janvier, tout en garantissant le respect des gestes barrières. En effet le vendredi 21 janvier, à Condé sur vire, c'était le retour de Paulo : « nous voulions divertir notre public et avec Paulo, nous savions que le pari serait gagnant, c'est un humoriste très apprécié et attendu dans notre région Mais Marigny Evènement n'a pas voulu s'arrêter là, « il faut savoir varier et innover », c'est pourquoi l'association a invité le tribute de Queen, King Of Queen, groupe local confirmé et aux multiples talents. Ils ont su assurer un vrai show, avec une qualité musicale exceptionnelle, et un chanteur Samuel Lemosquet remarquable qui a su captiver son public, malgré que celui-ci soit assis, un vrai challenge pour un groupe de Rock.

La première partie a été assurée par une chanteuse du centre Manche, Jayde accompagnée de son guitariste Antoine. Sa voix aura conquis tout le public. Une petite étoile qui monte, une chose est sûre, vous entendrez parler d'elle dans quelques temps. Un week-end sous le signe du succès et le public est reparti heureux.

Et c'est un fait, l'association qui compte des dizaines de bénévoles est déjà au travail. Elle vous donne donc rendez-vous pour le vendredi 24 juin à Marigny Le Lozon pour un concert pop rock festif en plein air. Avec The Mash Farrows, groupe local de Saint-Gilles, Mes Souliers sont rouges, très connus dans notre région et pour finir, le Groupe Breton Merzhin, connu par ses grands succès nationalement. Pour sa première édition l'entrée sera payante.



A la Bibliothèque Marigny-le-Lozon

Mercredi 02 mars 2022

CONTES et KAMISHIBAI
Tit'Fyet et le loup
Pour les 4 – 7 ans
De 10h30 à 11h



ATELIER
Le loup en slip
Pour les 7 ans et +
De 14h à 15 h

GRATUIT
Inscriptions à la bibliothèque
Ou au 02.33.56.81.29

Fête des BOIS

LOTO

A Marigny-Le-Lozon,
Salle des fêtes

Mercredi 16 mars 2022
à 14h00. Ouverture des portes 12h30.

Bons d'achats 300€, 50€, 40€ et 30€
Lots chocolat, alimentaire, et produits d'entretien et nombreux autres lots

Prix des cartons :
Carte : 2€ Mini 12 : 6€ avec 2 cartes. Loto perso : 2€ avec une carte

Réservation Marité:
06.70.46.11.39

PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE

Contact : 06 37 03 14 99 delac.conseil@orange.fr - klennedepresau@orange.fr - 07 78 42 82 72 aracell@orange.fr
Site : <http://www.marigny56.com/>

Imprimé par nos soins. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Marigny le Lozon

Fête du printemps de la biodiversité
19 et 20 mars 2022 (10h-17h)

Village d'exposants, rencontres, visites, conférences, troc de graines, nichoirs, semences paysannes, jeux...

Pour célébrer les 1 AN d'existence de « l'Îlot de biodiversité de Marigny le Lozon », nous vous invitons à venir rencontrer le collectif des amis de l'Îlot. Vous pourrez :

- visiter l'îlot de biodiversité : 5 Ha d'espaces naturels & un jardin-forêt naissant.
- déambuler au village des exposants : énergies « propres » et développement durable, fabrication des nichoirs, art floral, troc de graines, plantes médicinales, connaissance des abeilles, faire son pain bio à la maison...
- participer aux animations pour petits et grands : randonnées, découverte des oiseaux de l'Îlot, expositions, conférences (« Créer un îlot de biodiversité », « La pollinisation », « Cuisine anti-gasp », ateliers enfants (fanions, tampons)...
- profiter d'un espace « détente » : séance massage habillé / 15mn
- Certaines activités requièrent votre inscription. Voir le programme détaillé.

Fête & immersion « Nature » garantie !

Programme détaillé et infos pratiques envoyés sur demande.
» Contact mail : carolverger@ma.com



Course cycliste à Lozon le 26 mars de 14h30 à 19h.

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Tél : 02.33.55.15.26

Lundi : 9h à 17h (journée continue)

Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h - 14h à 17h

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h

mail : accueil@marigny-le-lozon.fr

www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h

Tél : 02.33.56.23.34

mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

Mme Adèle HOMMET

Conseillère Départementale : SUR RDV

adele.hommet@manche.fr

06.31.40.21.29

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale

florence.mazier@normandie.fr

02.31.06.95.01

GENDARMERIE St Jean-de-Daye

02.33.72.50.20

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

AGENCE POSTALE COMMUNALE **02.33.55.15.26**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

le samedi de 9h à 12h.

CRECHE

02.33.06.12.37

ACCUEIL DE LOISIRS

02.33.72.23.98

Pôle enfance

R.E.P.A.M (relais Enfants-Parents assistants maternelles)

02.33.05.23.84

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

TARENTELLE Garderie périscolaire **02.33.55.15.37**

ECOLE JULIEN BODIN

02.33.55.15.93

ECOLE NOTRE DAME

02.33.55.49.94

COLLEGE JEAN MONNET

02.33.55.19.86

BIBLIOTHEQUE

02.33.56.81.29

Lundi : 14h à 18h, Mercredi : 10h à 12h - 14h à 18h, Jeudi : 14h à 18h,

Vendredi : 14h à 18h, Samedi : 10h à 12h

MARIGNY TOURISME

02.33.55.08.13

Chalet place Westport

Comité Départemental de Randonnée (CDRP)

02.33.55.34.30

ASSISTANTE SOCIALE

02.33.77.28.93

Tous les mardis de 9h à 12h au pôle public

Sur rendez-vous

C.L.I.C

02.33.06.04.71

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

A.D.M.R

06.65.11.04.10

Tous les mercredis de 9h30 à 11h45 au pôle public

MAISON DE RETRAITE

02.33.77.14.77

SAUR

02.50.72.40.00

C.D.H.A.T

02.33.75.64.24

MISSION LOCALE

02.33.57.17.17

Sur rendez-vous au pôle public lundi matin

S.S.I.A.D

02.33.72.27.61

FAMILLES RURALES

Tous les mercredis de 16h30 à 17h30 au pôle public

DECHETTERIE

Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



Retrouvez toute l'actualité de Marigny-le-Lozon en téléchargeant l'application Citykomi à l'aide de ce QR code.

Visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com